Ecrit par Echo du Mardi le 2 novembre 2020

Confinement : trois applis pour connaître le périmètre dans lequel on a le droit de sortir

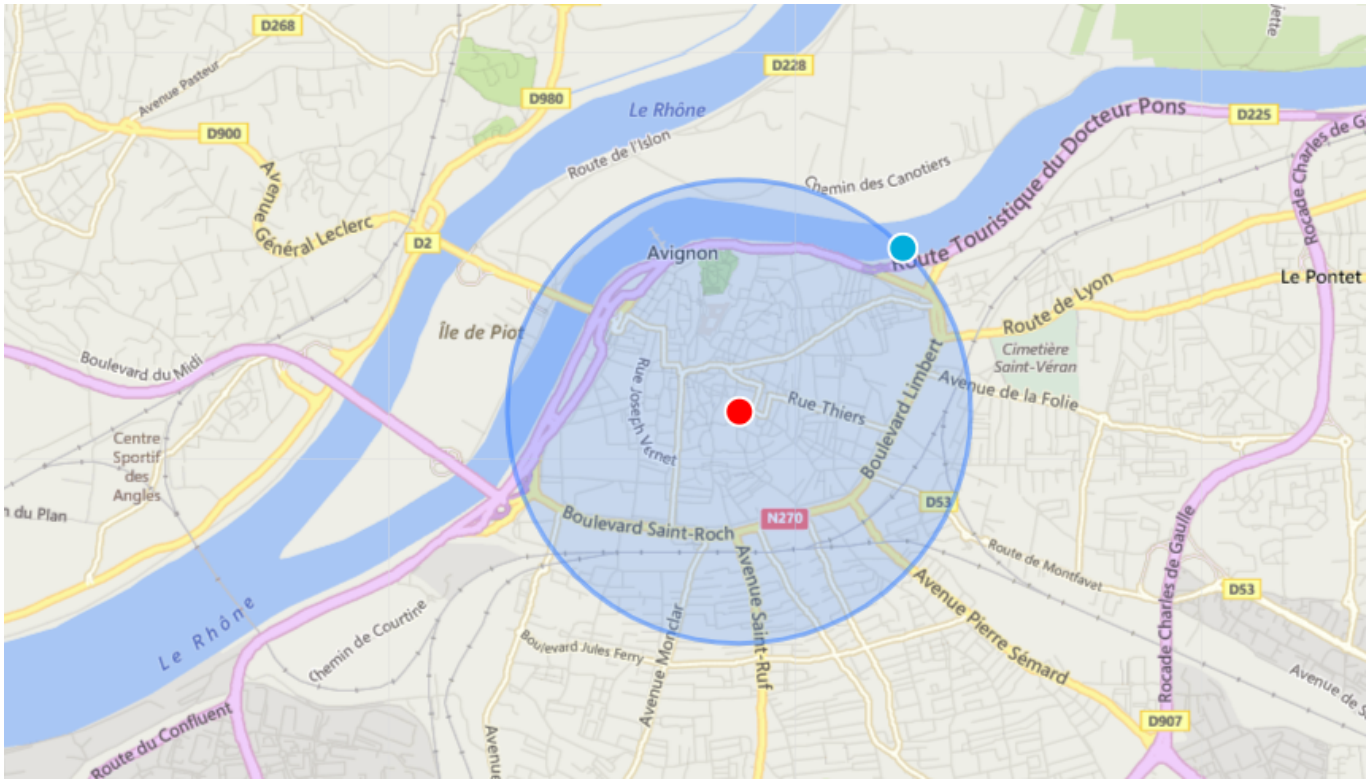

La mise en place de ce nouveau confinement marque le retour de la limite du périmètre de 1 km autorisé pour sortir autour de son domicile. Voici trois applis qui aident à déterminer jusqu'où l'on peut aller.

CovidRadius: cette carte permet de connaître précisément son périmètre de sortie dans un rayon de 1 kilomètre pendant 1 heure maximum autour de son domicile.

Confinement – Zone de sortie : cette application, sous forme de carte également, sert également de justificatif en cas de contrôle sur sa position dans la zone autorisée autour de chez soi pour la promenade et le sport.

CalcMaps : cet outil permet de connaître le rayon d'un cercle n'importe où sur Google Maps en cliquant simplement sur un point et en déplaçant ou déplaçant le cercle pour modifier le rayon de la carte.

Pour rappel, sur l'attestation de déplacement dérogatoire, il est important de cocher avant toute sortie la

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 2 novembre 2020

case « Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !